

➤ Bases emplois de la production audiovisuelle (bases 19, 21, 23, 33 & 35)

- ✓ Extension de l'avenant 20 de la Convention Collective Nationale de la production audiovisuelle.

Des nouveaux minima sociaux sont applicables pour les employeurs relevant de la CCN de la production audiovisuelle, et non adhérents des syndicats d'employeurs USPA, SPI, SPECT et SATEV.

- ✓ **À réaliser uniquement si vous utilisez Studio ou Studio+ et ne traitez qu'une seule activité dans votre dossier (pas d'utilisation de la base 35)**
: vous devez lancer la mise à jour des tarifs et des plafonds congés. Le document « **Mise à jour tarifs et plafonds 2025** » disponible sur notre site www.academy.xotis.com/ (« **Wiki Xotis**») vous aidera dans cette démarche.

➤ Bases emplois de la production cinématographique (bases 25, 26, 27 & 30)

- ✓ À partir du 24 mars 2025 deux nouvelles fonctions sont ajoutées à la Convention Collective Nationale de la production cinématographique :

- « **Premier assistant opérateur du son cinéma** » (en remplacement de la fonction « **Assistant opérateur du son cinéma** »,
- « **Second assistant opérateur du son cinéma** ».

- ✓ Pour les contrats en cours, la fonction « **Assistant opérateur du son cinéma** » peut être utilisée jusqu'à la fin du contrat (y compris si dans la fiche salarié et dans la fenêtre calcul de bulletin, l'emploi apparaît sur fond noir).

À l'issue de ce contrat, vous devrez créer une nouvelle fiche avec la nouvelle dénomination.

➤ Bases emplois de la production de films d'animation (bases 9, 18 & 28)

- ✓ À partir du 24 mars 2025, les anciennes fonctions de « chef » ont été réactivées et de nouvelles ont été créées dans la Convention Collective Nationale de la production de films d'animation. Les nouvelles fonctions sont les suivantes :

- Chef accessoiriste volume
- Chef animateur
- Chef animateur feuille d'exposition
- Chef animateur volume
- Chef décorateur
- Chef décorateur volume
- Chef dessinateur d'animation
- Chef dessinateur lay out
- Chef étalonneur numérique
- Chef infographiste compositing
- Chef infographiste d'effets dynamiques
- Chef infographiste des effets visuels numériques

- Chef infographiste lay out
 - Chef infographiste rigging
 - Chef infographiste set up
 - Chef infographiste simulations
 - Chef infographiste textures et shading
 - Chef mécanicien volume
 - Chef monteur animatique
 - Chef monteur d'image
 - Chef monteur son
 - Chef mouleur volume
 - Chef opérateur volume
 - Chef plasticien volume
 - Chef sculpteur 3D
 - Chef stéréographe
 - Chef storyboarder
 - Chef vérificateur d'animation
 - Chef vérificateur trace colorisation
- ✓ Pour les contrats en cours, les anciennes fonctions peuvent être utilisées jusqu'à la fin du contrat (y compris si dans la fiche salarié et dans la fenêtre calcul de bulletin, l'emploi apparaît sur fond noir). Les anciennes fonctions concernées sont les suivantes :
- Accessoiriste volume (chef)
 - Animateur (chef)
 - Animateur feuille d'exposition (chef)
 - Animateur volume (chef)
 - Décorateur (chef)
 - Décorateur volume (chef)
 - Dessinateur d'animation (chef)
 - Dessinateur lay out (chef)
 - Etalonneur numérique (chef)
 - Infographiste compositing (chef)
 - Infographiste d'effets dynamiques (chef)
 - Infographiste des effets visuels numériques (chef)
 - Infographiste lay out (chef)
 - Infographiste rigging (chef)

- Infographiste set up (chef)
- Infographiste simulations
- Infographiste textures et shading (chef)
- Mécanicien volume (chef)
- Monteur animatique (chef)
- Monteur d'image (chef)
- Monteur son (chef)
- Mouleur volume (chef)
- Opérateur volume (chef)
- Plasticien volume (chef)
- Sculpteur 3D (chef)
- Stéréographe (chef)
- Storyboarder (chef)
- Vérificateur d'animation (chef)
- Vérificateur trace colorisation (chef)

À l'issue de ce contrat, vous devrez créer une nouvelle fiche avec la nouvelle dénomination.

➤ Informations France Travail au sujet des nouveaux emplois

- ✓ Les employeurs devront utiliser le code et emploi précédemment déclaré sur l'AEM initiale, si cette dernière a déjà été transmise à France Travail.
- ✓ S'ils souhaitent modifier l'emploi d'un contrat déjà déclaré, dont la fin de contrat n'est pas encore intervenue, il sera nécessaire qu'ils modifient au préalable les AEM de ce même contrat déjà transmises, à partir de leur espace entreprise.

Ils devront aussi indiquer ces changements dans la DSN. (Une documentation permettant de vous aider sur cette étape est en cours d'élaboration « **Changement emploi – Régularisation en DSN** ».)

- ✓ Pour une prestation ayant débutée au mois de mars et qui n'a pas encore fait l'objet d'une déclaration à France Travail, les employeurs pourront utiliser les nouveaux emplois pour les déclarations transmises à compter du 24 mars.

➤ Notre notice destinée à l'installation des bases emplois est disponible sur Wiki Xotis :

Installation Base emplois Media

Installation et mise à jour de la Base Emplois dans le logiciel Media. Au menu de Media, cliquez sur le ? qui se trouve à côté de « Assistance » puis sélectionnez l'option « MAJ base emplois ».

Installation Base emplois Peplum

Au menu de Peplum, cliquez sur le ? qui se trouve à côté de « Assistance » puis sélectionnez l'option « MAJ base emplois ».

Installation Base emplois Studio

Dans la rubrique « Versions », sélectionnez la base emplois que vous voulez installer (normalement la dernière en date ; notre exemple ci-après a été réalisé avec celle du 04/05/2023) ; cliquez sur le triangle pour obtenir la liste des bases emplois disponibles.